

# LA LIBERTÉ DE SE RACONTER OU DE SE PROTÉGER : L'HOMME SINGULIER ENTRE NARRATIVITÉ ET BIOPOLITIQUE

---

Emeline Deroo

Philosophe et animatrice au Centre Franco Basaglia

Résumé : Au-delà de l'individualisme et au besoin d'une égalité pour tous est venu s'ajouter le besoin d'une reconnaissance de la singularité de chacun. Mais nul n'est une île ! L'homme n'est pas un isolat indépendant de tout et tous. Dès lors la liberté pourrait se jouer dans cet espace de l'interdépendance aménagé autour de la singularité de chaque existence. Et derrière cela, faut-il se raconter pour affirmer sa liberté ou bien se limiter pour se protéger ? Le récit de soi est autant une émancipation qu'une servitude. La nouvelle culture du singulier pour se consolider doit éviter de conduire à une nouvelle normativité oppressante, celle de l'individu gestionnaire de lui-même et entièrement responsable de sa réussite comme de son échec.

Finalement, interroger la liberté offre des réponses paradoxales, non ?!

---

Cette analyse s'inscrit dans la thématique :

**Justice sociale**



Le Centre Franco Basaglia promeut une psychiatrie démocratique. Il invite les citoyens à se préoccuper des maladies psychiatriques et des souffrances psychiques comme des modes de vie qui mettent en difficulté et interrogent les relations dans notre société. Il soutient des projets concrets, des pensées critiques et des propositions politiques à partir de trois thématiques du quotidien de la vie des personnes aux prises avec des souffrances psychiques : 1° la reconnaissance et l'émancipation, 2° l'hospitalité et 3° **la justice sociale**.

---

Cette analyse est téléchargeable sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)  
1<sup>ère</sup> édition, décembre 2018.

Editeur responsable :  
Centre Franco Basaglia asbl,  
Chaussée des Prés, 42, 4020, Liège.  
Courriel : [info@psychiatries.be](mailto:info@psychiatries.be)

Avec le soutien de :



Wallonie



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

De nombreux auteurs (juristes, philosophes, sociologues ou anthropologues) s'accordent généralement à dire que l'individu contemporain est le fruit d'une mutation qui a opéré ces dernières décennies. Cette transformation concerne toutes les sphères dans lesquelles l'individu existe et s'affirme : la citoyenneté, la famille, le travail, les relations sociales, la spiritualité... De quelle(s) transformation(s) s'agit-il ? Et qu'est-ce que ça change ? Qu'est-ce que cela rend possible ? Ce qui nous intéresse surtout : qu'est-ce que ça raconte sur la liberté, *notre* liberté ?

Dans les quatre analyses qui vont suivre, j'aimerais explorer quatre hypothèses concernant la *manière d'être libre* aujourd'hui. En quoi l'individu s'est-il transformé et quels nouveaux enjeux se présentent à lui ? Quels nouveaux contours se dessinent ?

### ***LE SENTIMENT PARADOXAL DE LA LIBERTÉ***

Au seuil de ma réflexion, un paradoxe, banal mais insistant, pointe déjà le bout de son nez : ***à certains égards, nous n'avons jamais été aussi libres et pourtant, nous ne nous sommes jamais sentis aussi dépossédés de cette liberté.*** L'histoire de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle foisonne d'exemples en termes d'acquis sociaux et juridiques, de progrès qui vont dans le sens d'une plus grande égalité entre les humains. L'évolution des mentalités, des savoirs et des pratiques permet des modes de vie et des choix qui auraient été impensables quelques années auparavant. *Et pourtant...* Et pourtant, si je m'en tiens là, qui ne taxerait pas mes propos de candides ? Parce que si avoir de nouveaux droits, c'est souvent le premier pas vers un changement, ce n'est pourtant ni suffisant ni évident. Pourquoi ?

### ***LA SOCIÉTÉ SINGULARISTE***

Il y a 70 ans, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, héritière de celle de 1789, énonçait le principe selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Cet article demeure indiscutablement un horizon dans les champs éthique, politique et juridique, mais une inflexion<sup>1</sup> s'est produite dans nos sociétés qui nous amène à penser la complexité d'un phénomène récent<sup>2</sup> : avoir les mêmes droits que tout le monde est certes un réquisit important, mais cela ne suffit plus. ***Ce qui intéresse surtout l'individu aujourd'hui, c'est que la particularité de son expérience soit prise en compte. L'égalité pour tous, combat de l'époque moderne, implique une forme d'interchangeabilité qui ne va plus de soi pour l'individu contemporain. Ce à quoi chacun aspire désormais, c'est à la reconnaissance de sa singularité, c'est-à-dire au fait d'être, d'une certaine façon, non pas original à tout prix, mais irremplaçable.*** C'est le diagnostic que propose Martuccelli lorsqu'il parle de la transition de l'individualisme au singularisme.

---

<sup>1</sup> Je reprends le terme employé par le sociologue Danilo MARTUCCELLI dans ses analyses sur la société singulariste.

<sup>2</sup> Danilo Martuccelli situe cette inflexion au début des années 1990.

Au besoin d'une égalité pour tous est venu s'ajouter le besoin d'une reconnaissance de la singularité de chacun. Dès lors, si les hommes sont égaux en droits, étant donné que les hommes sont aussi nécessairement différents entre eux (par leur histoire), il convient aujourd'hui de faire place à cette différence, de lui rendre justice pour que l'égalité entre les hommes soit effective et pas simplement formelle.

Cette nouvelle préoccupation pour le singulier percole dans de nombreux domaines. Prenons par exemple le secteur du marketing et de la consommation : il s'est emparé de cette vague singulariste pour appâter son client avec un service à la carte et sur mesure<sup>3</sup>, bref, entièrement personnalisable, mais il n'est toutefois pas le seul à surfer sur cette vague du singularisme tel qu'il est décrit par D. Martuccelli. Toutes les institutions sont traversées par cette dynamique d'individualisation des services. Pensons au langage utilisé depuis quelques années dans le secteur de l'intervention sociale<sup>4</sup> : on parle de projet centré sur la personne, de contrat, d'activation du demandeur d'emploi (qu'on n'appelle plus un chômeur), on remplace de plus en plus le « bénéficiaire » par l'« utilisateur de service ». Cette évolution traduit un passage d'une logique passive à une dynamique, à un ensemble de démarches actives et individualisées. Ce nouvel ensemble de pratiques peut se résumer en deux objectifs. D'une part, il s'agit de favoriser l'autonomie (et donc la liberté) et la responsabilisation : chacun possède en lui les ressources de son accomplissement et devient responsable de sa réussite. D'autre part, il est question d'offrir un espace pour se raconter, pour souligner une expérience unique, avec des obstacles, des difficultés dont il faut tenir compte tout autant que des compétences, des qualités à mettre en valeur. La mise en évidence et la valorisation aujourd'hui de ces « récits de vie » est ce qui permet de fournir une réponse institutionnelle *individualisée*, donc davantage adaptée aux parcours chaque fois singuliers. **Le « récit de vie », qui appartenait autrefois à la sphère privée, occupe aujourd'hui une place prépondérante dans l'espace public. C'est à ce titre que certains évoquent l'émergence de la « société biographique »<sup>5</sup>.**

### ***ET LA LIBERTÉ DANS TOUT ÇA ?***

La liberté, vue à travers le prisme de la singularité, prendrait un sens inédit. Elle pourrait alors devenir une valeur centrale de notre société, où l'individu et le groupe ne sont plus dans une relation d'opposition (comme dans l'individualisme) mais d'ajustement réciproque.

En effet, l'homme n'est pas un isolat, il n'existe que dans l'intersubjectivité. **Aussi, la liberté pourrait se jouer dans cet espace de l'interdépendance aménagé autour de la singularité de**

---

<sup>3</sup> Pour ne citer que quelques exemples : tout récemment, la publicité BMW a proposé un « budget personnalisation » à ses clients pour créer son propre véhicule. Le site de vente en ligne « About you » (vêtements) use d'un slogan « La liberté c'est le droit d'être différent » .... L'opérateur de téléphonie Base et des marques comme Coca-Cola ou Nutella font la promotion de leurs produits en les personnalisant avec le prénom des clients. Les exemples sont multiples en la matière !

<sup>4</sup> Abraham FRANSSEN, *L'Etat social actif et la nouvelle fabrique du sujet* in *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, sous la direction d'Isabelle Astier et Nicolas Duvoux, L'Harmattan, septembre 2006.

<sup>5</sup> Cf le titre de l'ouvrage dirigé par Isabelle ASTIER.

**chaque existence.** Ainsi comprise, la liberté de chaque individu, contrairement à l'adage populaire, ne se termine pas, mais « *commence* là où commence la liberté des autres »<sup>6</sup>. Ma liberté ne s'affirme pas contre celle des autres, mais se *construit* avec celle des autres.

A travers ce qu'il appelle la société singulariste, Martuccelli entrevoit par conséquent la promesse de nouvelles configurations entre individu et collectivité. Le caractère central de la reconnaissance oblige les personnes à s'ajuster au collectif pour être reconnues, à co-construire de nouvelles manières d'être libres ensemble. **La liberté, écrit Martuccelli, « est le produit – ou pas – d'une manière de faire société »<sup>7</sup>. Par conséquent, affirmer librement sa singularité ne peut faire l'économie d'une vie en commun.** Mais, précisément, ce n'est qu'une promesse et non une garantie. C'est là qu'est toute l'ambiguïté de la liberté aujourd'hui : autant la singularité peut concourir à façonner notre liberté, autant elle peut n'être qu'un outil biopolitique où le « gouvernement de soi » est devenu le modèle « entrepreneurial » de la subjectivité, à l'image de la société-entreprise à notre époque néo-libérale<sup>8</sup>.

Le discours humaniste et progressiste a donc aussi sa part d'ombre<sup>9</sup>. La responsabilisation, et toute la « grammaire de l'autoréalisation »<sup>10</sup> qui l'accompagne, est basée sur le modèle du contrat où l'individu s'engage. Cette grammaire, ou « discipline de l'autonomie »<sup>11</sup>, induite par le modèle biographique<sup>12</sup> peut avoir des conséquences contre-productives – pour ne pas dire destructurantes. Au lieu de résorber les inégalités et augmenter la liberté d'accomplissement de chacun, comme elle est supposée le faire, cette responsabilisation risque d'exclure davantage un public fragilisé qui n'est pas entièrement disposé à assumer l'échec dans son parcours. La question que l'on peut légitimement se poser alors est la suivante : cette société du récit de soi ne risque-t-elle pas de devenir une société du contrôle et de l'exclusion, plutôt que du dialogue et de l'ouverture ?

Cette promesse de liberté offerte par la prise en compte singulière de chacun à travers le récit de son expérience pourrait tout aussi bien se retourner contre nous. Le récit de soi promu par notre société singulariste serait autant possibilité d'émancipation que facteur de servitude. Il y va en effet d'une « tension entre assujettissement et subjectivation »<sup>13</sup>. En ce sens, le récit de soi, s'il peut être lieu de construction du sens et d'une résistance à rentrer dans le moule, peut aussi être acte de soumission, réponse à une injonction paradoxale (du type « sois autonome » ou « sois spontané »).

---

<sup>6</sup> Comme l'a bien observé Cornélius CASTORIADIS.

<sup>7</sup> MARTUCCELLI D., *La condition sociale moderne. L'avenir d'une inquiétude*, Gallimard, 2017, p. 465.

<sup>8</sup> Cf Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, Paris, 2015.

<sup>9</sup> Elle a été analysée par de nombreux auteurs. Sur cette question, je renvoie notamment à des auteurs tels que Robert Castel, Abraham Franssen, Christine Delory-Momberger.

<sup>10</sup> L'expression est empruntée à Isabelle ASTIER.

<sup>11</sup> Alain EHRENBERG

<sup>12</sup> Selon la formule reprise par Christine DELORY-MOMBERGER : « Donne-moi ton récit et je te donnerai une allocation ».

<sup>13</sup> DELORY-MOMBERGER C., *Sens et narrativité dans la société biographique* in *Le sujet dans la cité*, l'Harmattan, 2012, n°3, p.178.

Prenons un exemple. Sébastien vit avec une souffrance psychique depuis plusieurs années. Pour retrouver du travail, il est alors orienté vers un service d'accompagnement dans l'emploi spécialisé pour des personnes qui ont des troubles psychiques. Ce dispositif promeut véritablement l'accueil de la singularité de chacun. En effet, l'agent d'insertion connaît l'histoire personnelle de Sébastien, les ressources qu'il est capable de mettre en œuvre et les obstacles qui le freinent encore. Mais la question de savoir s'il est judicieux ou pas que Sébastien raconte son histoire et sa fragilité à ses futurs collègues lui appartient entièrement et ne peut recevoir de réponse définitive de la part d'autrui. C'est une question que ces institutions doivent pouvoir accueillir sans trancher afin de créer un espace réel pour la singularité.

Que nous apprend une situation comme celle de Sébastien ? Prendre acte de cette transformation de la place de l'individu dans la société permet de reconnaître une légitimité à la singularité. Mais, nous avons évoqué les possibles dérives : cette reconnaissance reste fragile. Aussi, pour exister et favoriser une plus grande liberté, ce paysage du singulier doit s'adosser à des institutions. En effet, c'est à travers le soutien de ces dernières que cette nouvelle culture du singulier pourra se consolider et éviter de conduire à une nouvelle normativité oppressante, celle de l'individu gestionnaire de lui-même et entièrement responsable de sa réussite comme de son échec. Que faut-il entendre par institution ? Les institutions, ce n'est pas uniquement quelque chose qui nous précède et nous est totalement extérieur : elles sont aussi ce que nous en faisons, la manière dont nous les façonnons. Par conséquent, le singulier suppose du collectif, c'est-à-dire une culture du commun, de ce que nous partageons et voulons valoriser, une culture qui, pour être au plus près de nos singularités, doit demeurer en perpétuelle élaboration<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Comme le rappelle très justement Marie Absil dans son étude sur le commun « Il nous faut alors repenser le modèle du *commun*. Il s'agit de cesser de penser le commun comme quelque chose qui surgit à l'insu des individus (comme un état de chose donné au préalable et immuable) mais bien comme étant choisi, et même continuellement produit par eux. » in *Constituer un commun. Singularité, vulnérabilité, soin*, p.32 : [http://test.psychiatries.be/wp-content/uploads/2017/03/2014\\_Constituer-un-commun.pdf](http://test.psychiatries.be/wp-content/uploads/2017/03/2014_Constituer-un-commun.pdf)